

L'AQUACULTURE MULTI-TROPHIQUE INTÉGRÉE EN FRANCE

Dans le cadre du projet INTEGRATE, un état des lieux de la filière de l'Aquaculture Multi-Trophique Intégrée (AMTI) a été réalisée. Ces systèmes reposent sur la culture de multiples espèces appartenant à différents maillons de la chaîne alimentaire et interagissant sur un même site d'élevage. Pour ce projet, l'étude se limite aux systèmes marins (eau salée) à terre ou en mer. Plusieurs sites de productions ont été identifiés sur la façade de l'arc atlantique française. Des équipes de recherches centrés sur la Méditerranée travaillent également sur divers aspects de l'AMTI comme la performance de ces systèmes du point de vue environnemental et de la viabilité économique des entreprises.

La diversité des systèmes d'AMTI

Au moins 4 types de systèmes sont principalement présents en France, mettant le plus souvent deux niveaux trophiques en interactions :

- la culture d'algues sur filières en mer associée à de l'élevage de mollusques.
- la co-culture huîtres - crevettes en bassins semi-ouverts dans les marais charentais,
- l'élevage de salmonidés dans des cages en mer avec production d'algues,
- l'alevinage de poissons marins avec production d'algues

Les systèmes d'AMTI en France présentent également une diversité d'échelles de production.

La procédure d'installation en AMTI

La démarche à entreprendre est exactement la même que pour une activité aquacole conventionnelle. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) est chargée d'instruire les dossiers et reste l'interlocuteur privilégié des porteurs de projet. Les professionnels de la mer et leurs représentants sont par la suite consultés lors de la commission cultures marines, avant la signature de l'arrêté autorisant l'installation du projet par le préfet du département.

Cette procédure dure généralement entre 4 mois et 2 ans, mais peut être beaucoup plus longue lorsqu'il s'agit d'une création de concession pour une activité aussi peu répandue que l'AMTI. Ces nouvelles pratiques d'aquaculture ont besoin d'être encadrées et la réglementation doit également évoluer pour que les dossiers puissent être traités rapidement.

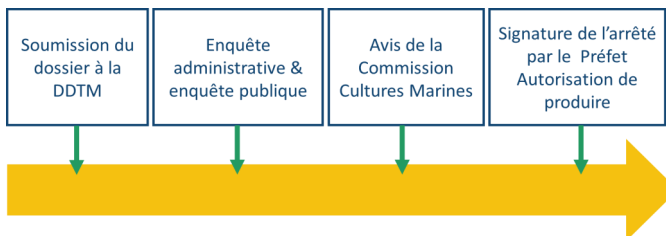
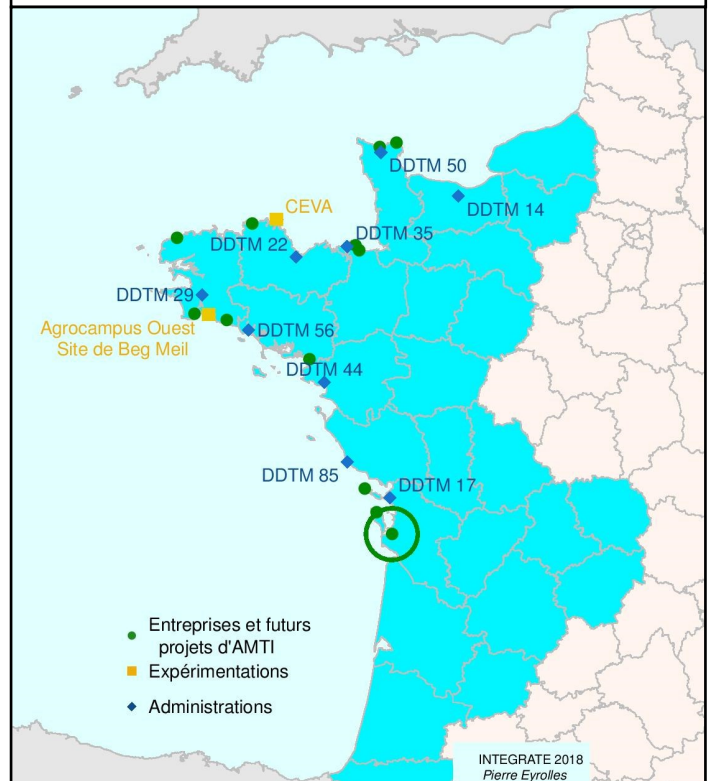


Schéma de la procédure d'installation d'un système AMTI en France
Durée moyenne : 4 à 24 mois

Cartographie des acteurs de l'AMTI sur l'Arc Atlantique français



Les limites actuelles du développement de l'AMTI

- concurrence spatiale avec les autres activités du littoral ou en mer (cultures marines, sports nautiques, navigation, etc.) ;
- peu de retour sur le potentiel et la performance de ces systèmes ;
- poly-compétence nécessaire pour maîtriser les différents compartiments d'élevage (poisson / mollusque / algue).

Par ailleurs, même si plusieurs projets de recherche émergent aujourd'hui dans le secteur de l'AMTI, et regroupent des structures de recherche et des entreprises, le nombre d'initiatives reste très limité. Le nombre d'exploitants cherchant à se diversifier et à adopter un modèle d'AMTI est encore faible. Le secteur a besoin de trouver des leviers de développement en matière de technique, de viabilité économique et d'aspects réglementaires ou sociétaux.